Ministère de la Culture

Commission pour le patrimoine culturel (« COPAC »)

\*\*\*

Vu la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel ; Vu le règlement grand-ducal du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Commission pour le patrimoine culturel ;

Attendu que l'immeuble sis 43, rue Mohrfels à Luxembourg-Pfaffenthal se caractérise comme suit :

La maison d'habitation (GEN) sise 43, rue Mohrfels à Luxembourg-Pfaffenthal a été érigée vers 1928, ensemble avec les deux maisons adjacentes à droite<sup>1</sup>, sur une parcelle bordée à l'ouest par le cours de l'Alzette et à l'est par la rue Mohrfels. A l'avant, l'immeuble est devancé par un jardinet délimité par un muret tandis qu'à l'arrière, s'étend un jardin d'environ 150 mètre carré.

En façade principale, la maison s'élève sur deux niveaux surmontés par un niveau mansardé. La façade postérieure s'élève sur quatre niveaux, dont un niveau de cave. Tandis que le pignon droit est adossé à la maison voisine, le pignon gauche est aveugle. La construction d'une autre maison y été prévue mais n'a jamais été réalisée, de façon à ce qu'un garage y accolé de nos jours.

La façade principale se divise en deux travées d'ouvertures dont celle de gauche comprend l'entrée qui se distingue par sa porte d'entrée en bois d'origine présentant un décor d'une légère influence Art nouveau (AUT/PDR). La travée droite est mise en évidence par un avant-corps au rez-de-chaussée surmonté par un balcon avec une balustrade au premier étage. Les éléments de décor des ouvertures sont plutôt traditionnels, néo-classiques, exécutés en pierre naturelle. La façade est bordée par une corniche saillante, des chaînages latéraux ainsi que par un socle en pierre (AUT/PDR). La façade postérieure est beaucoup plus sobre, ce qui est tout à fait typique pour des maisons urbaines. En effet, les encadrements sont simples, rectangulaires, sans décorations (AUT/PDR).

A l'intérieur, l'immeuble a conservé ses structures bâties d'origine et divers éléments typiques pour son époque de construction. Ainsi le couloir d'entrée présente un revêtement en terrazzo, ainsi que des portes en bois et le départ de l'escalier en bois qui mène jusqu'au deuxième étage. L'exécution et la conception de cet escalier sont tout à fait typiques pour la période de réalisation de la maison. Les autres pièces présentent également des portes et des revêtements de sol en bois authentiques (AUT/PDR).

La maison d'habitation est un témoin bien conservé et caractéristique de son époque de construction. En outre, elle témoigne du développement urbanistique de la capitale et notamment du quartier du Pfaffenthal. Ainsi, l'immeuble mérite d'être protégé comme patrimoine culturel national.

Critères remplis : authenticité (AUT), genre (GEN), période de réalisation (PDR)

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Administration du Cadastre et de la Topographie, case croquis n°1039 de l'année 1928.

La COPAC émet un avis majoritaire favorable pour un classement en tant que patrimoine culturel national de l'immeuble sis 43, rue Mohrfels à Luxembourg-Pfaffenthal (no cadastral 213/489). 13 voix pour un classement et 1 abstention.

Présent(e)s: Alwin Geimer, André Schoellen, Beryl Bruck, Christina Mayer, Claude Schuman, Guy Thewes, Jean-Claude Welter, John Voncken, Marc Schoellen, Michel Pauly, Mathias Fritsch, Patrick Bastin, Paul Ewen, Regis Moes.

Luxembourg, le 4 mai 2022